

Rapport du Conseil d'Administration de l'ASBL BWBC Volley **du 9 avril 2020 à 18h00 sur Skype vu les circonstances exceptionnelles.**

Présents : Emmanuel Bonami, Francine Breekpot, Eric Davaux, Frédéric Vandembenden, Pierre Vander Vorst, Didier Vanleeuw, Jean-Luc Haubruge, Philippe Jans et Jean-Pol Sohy.

Pour le Brabant wallon et Bruxelles-Capitale : Frédéric Schmitt, Thibault Lycops et Stéphane Hennaut

Excusés : Raymond Bricart.

Voici les points abordés:

1. Volley Belgium:

Le CA de cette semaine ne s'est pas bien déroulé notamment pour la décision concernant la descente du club de Tchalou, ce club doit déposer réclamation devant les commissions judiciaires dès que possible.

Les inscriptions des clubs pour la prochaine saison sont fixées au 15 mai 2020, aucune décision n'est prise concernant la reprise des activités sportives.

Le règlement complémentaire de Volley Belgium concernant la prochaine saison sera discuté le 16 avril 2020 par le CA VB et les remarques des ailes sont attendues pour le 13 avril 2020. Au niveau du BWBC, Fred Vandembenden réunira les remarques de nos entités.

La période des transferts est maintenue du 1er au 31 mai 2020.

Concernant les séries de Promotion qui dépendent de la FVWB, elles seront composées de 12 équipes.

2. CPC:

Il a été demandé au responsable des statuts et règlements de donner son avis quant à l'interprétation de l'article 26.2 du ROI. Celui-ci confirme que le descendant d'office ne peut pas être repêché et qu'il ne peut y avoir qu'un seul montant supplémentaire. Toutefois, Il recommande de ne pas faire des séries de 13 ou 14 car l'avenir est incertain.

Cet avis est ensuite avalisé à l'unanimité.

Le CA après discussion décide de respecter les ROI actuels dans la mesure du possible donc de prévoir des séries de 12 équipes maximum et de pratiquer les mêmes règles en hommes et en dames.

Pour les P1, il est décidé d'avoir seulement 11 équipes afin d'anticiper la fin de la saison prochaine qui donnera probablement un nombre plus élevé de descendants de cette promotion.

Une proposition sera établie par la CPC et sera envoyée aux clubs dès que possible.

3. Trésorerie:

Le paiement des factures sera possible jusqu'au 01/11/2020.

Le CA examine une proposition d'aide aux clubs suivant une clé de répartition transmise par Didier Van Leeuw et sera discuté lors d'un prochain CA fin avril, cela se fera par note de crédit établie par le Trésorier Philippe Jans.

Le Président Pierre Vander Vorst a demandé que la FVWB retarde aussi le paiement des factures ou d'autres mesures pour aider les clubs à tous les niveaux, cette proposition sera étudiée lors d'un prochain CA FVWB.

Fin de la réunion: 19h20.

Le secrétaire Jean-Pol Sohy.